

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du Lundi 23 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-trois du mois d'octobre, à onze heure trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint Laurent sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Eric COUDERC, Président.

Date d'envoi et de publication de la convocation au CCAS13/10/2023

Nombre de conseillers en exercice : 17

Présents : 10 Procurations : 0 Excusés : 7 Absents : Votants : 10

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : BARRE Patricia, BERTRAND Marie-Line, CADORET Nadia, COUDERC Eric, FELDFEBEL Dominique, FERREIRO Catherine, GELINEAU Marie-Hélène, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle MURZEAU Bernadette,

Absents excusés : AGENEAU Marie-Claire, BERTEAUD Stéphanie, CHEVREAU Annie, FORGET GAGEOT Florence, GABARD Bruno, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra

Secrétaire de séance : Mme CADORET Nadia

07-2023 RESIDENCE MARIE-LOUISE TRICHET - VENDEE HABITAT

Madame le Vice-président informe la proposition de Vendée Habitat, auprès du CCAS, de l'acquisition des 10 logements de la Résidence Marie Louise Trichet

Vendée Habitat a pour projet la réalisation de logements sociaux sur l'espace vert de la Résidence à Saint Laurent sur Sèvre (partie de la parcelle AE n°368).

A ce jour, nous sommes propriétaires de ces 10 logements en gestion de location par une convention signée en janvier 2020 avec Vendée Habitat.

Ces logements sont construits sur un terrain communal qui est mis à la disposition de Vendée Habitat par un bail emphytéotique signé en 1984.

Vendée habitat souhaite devenir propriétaire du foncier soit la parcelle AE 368

Pour mener à bien ce projet, il est proposé lors de la séance :

- La résiliation de la convention de gestion de location des 10 logements avec Vendée Habitat
- La résiliation du bail emphytéotique
- La vente à l'euro symbolique du foncier des 10 logements

Après la réalisation de ces différentes étapes, Vendée Habitat sera alors pleinement propriétaire de la parcelle AE368 et fera ensuite procéder à un découpage foncier (espaces verts-voirie-salle commune).

Les frais de notaire et de géomètre seront partagés.

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

→ DECIDE :

- La résiliation de la convention de gestion de location des 10 logements avec Vendée Habitat
- La résiliation du bail emphytéotique
- La vente à l'euro symbolique du foncier des 10 logements

→ PRECISE que les frais de notaire et de géomètre seront partagés

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

La Vice-Présidente,

Nadia GIRARDEAU

Girardeau



La Secrétaire de Séance,
Nadia CADORET

